

PLAIDOYER DE LA JEUNESSE POUR UNE EFFECTIVITE DE LA DECENTRALISATION

Institutionnaliser les PERMANENCES PARLEMENTAIRES : Convertir les Fonds de micro projets parlementaires en appui institutionnel aux députés en vue du rapprochement des députés des populations et de la lutte contre le chômage des jeunes.

Faisabilité de la création et mise en place des permanences parlementaires au Cameroun

La distribution voire même la redistribution équitable des richesses au Cameroun n'est pas la chose la mieux partagée par nos dirigeants y compris nos représentants. Il n'y a qu'à voir que les projets valorisés dans certaines parties du pays ne prennent pas très souvent en considération les réalités des localités qui doivent en bénéficier. A l'aube des élections locales (municipales et législatives 2020) aux issues incertaines, dans un contexte où tarde à se concrétiser l'application palpable des lois sur la décentralisation, qui nous espérons permettra de rapprocher les élus locaux des populations, il est important voire d'une nécessité urgente, de mettre sur pied un cadre pour recenser les différents besoins et aspirations des populations, et orienter les élus dans les propositions de lois qui favoriseront le développement local. **Les Permanences parlementaires constituent un tel cadre de consultation voire de concertation.**

Plusieurs interrogations peuvent être soulevées quant à la création d'un tel dispositif pour un travail de proximité et dont celle des ressources financières pour soutenir ces permanences parlementaires. Une simple analyse nous permet de montrer que la création des permanences parlementaires est juste une affaire de cohérence du discours, de volonté politique et d'intégrité à l'égard des concitoyens. En effet, notre pays compte **180 députés**, chacun élu pour un mandat de **05 ans**. Chaque année, tout député reçoit la somme de **8 000 000 FCFA** pour les micros projets dans sa localité. En **05 ans**, il reçoit un montant cumulé de **40 000 000 FCFA/mandat**. Selon le Ministre du travail et de la sécurité sociale, un camerounais peut vivre avec une somme mensuelle de **36 270 FCFA par mois**.

Supposons qu'un député emploie **05 Jeunes** dans sa permanence parlementaire. L'Assemblée nationale aura ainsi créée **5*180 = 900 emplois directs au profit des nombreux jeunes** en situation de chômage.

Comment rémunérer ces jeunes ? La démarche ci dessous explique la faisabilité de la mise sur pied et la prise en charge d'une permanence parlementaire.

Avec les **8 000 000 FCFA** destinés aux micros projets qui n'aident pas efficacement et durablement les populations, l'on pourra payer un salaire mensuel aux jeunes qui assurent chaque permanence parlementaire. Nous aurons donc : **8 000 000 FCFA/12/5 = 133 000 FCFA**. A supposer que chaque député verse **100 000 FCFA/mois de salaire brut à chaque jeune** avec prise en compte de la **cotisation sociale (allocations familiales)** et ses impôts, la différence de **133 333 - 100 000 = 33 333*5 = 166 665 fcfa** constitue le cout mensuel du loyer dans un bureau moderne avec salle de réunion et prise en charge des couts fixes (Loyer, électricité, Eau et Téléphone). Les besoins bien que variables des 5 postes à pouvoir peuvent être comblés par : **Un (e) secrétaire bilingue ; Un (e) conseiller (e) Juridique ; Un (e) Traducteur (trice) /Interprète ; Un (e) communicateur (trice) ; Un (e) analyste socio économique.**

**Martial Geradin Bakop, étudiant
Dynamique Mondiale des Jeunes**